

**CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 16 septembre 2008**  
**CONCERNANT LES BONS SUR MATIERE(S) PREMIERE(S)**

Type de Bons : Européen

Exercice automatique à la Date de Maturité

EMETTEUR : BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V

- Date d'Emission : 18 septembre 2008

Garant : BNP PARIBAS

- Prise ferme : BNP Paribas Arbitrage S.N.C

Tranche	Nature du Bon d'Option	Nombre de Bons émis	Matière Première*	Marché de Cotation	Site Internet	Taux de conversion	Lot de Bons	Prix d'Emission
1A	Achat	1 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,21
1B	Achat	1 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,10
1C	Achat	1 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,20
1D	Achat	1 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,26
1E	Vente	1 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,21
1F	Vente	1 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,23
1G	Vente	1 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,22

Tranche	Prix d'Exercice	Date d'Exercice	Date de Maturité	Code ISIN	Code Mnémonique	Code Commun
1A	USD 11	Date de Maturité	19 décembre 2008	NL0006352627	1023B	38871072
1B	USD 13	Date de Maturité	19 décembre 2008	NL0006352635	1024B	38871099
1C	USD 14	Date de Maturité	19 juin 2009	NL0006352643	1025B	38871102
1D	USD 15	Date de Maturité	18 décembre 2009	NL0006352650	1026B	38871129
1E	USD 11	Date de Maturité	18 décembre 2008	NL0006352668	1027B	38871137
1F	USD 10	Date de Maturité	18 juin 2009	NL0006352676	1028B	38871153
1G	USD 9	Date de Maturité	17 décembre 2009	NL0006352684	1029B	38871161

\* Le cours ("Silver fixing price") établi sur la base du "London.Fixing Price" (en USD) pour une once d'argent, tel que déterminé par le Marché de Cotation à ou aux alentours de 12h00 (heure de Londres) à la date d'Evaluation

<b>Devise de Règlement</b>	EUR
<b>Nombre minimum de Bons négociables sur NYSE Euronext Paris</b>	1 Bon d'Option par tranche
<b>Modalités de Règlement</b>	Règlement en Espèces
<b>Clause de Radiation</b>	La radiation des Bons d'Option sur NYSE Euronext Paris S.A. interviendra à l'ouverture du cinquième Jour de Bourse précédant la Date de Maturité (cette date étant exclue), sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Garant ne pourra être engagée.
<b>Modalités d'assimilation</b>	Non applicable
<b>Quotité Minimum d'Exercice</b>	1
<b>Quotité Maximum d'Exercice</b>	Pour chaque tranche, le nombre de Bons d'Option émis
<b>Contact Investisseurs</b>	Marketing Warrants et Certificats 0 800 235 000 (n° vert), <a href="http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr">http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr</a>
<b>Référence du Prospectus de Base et du (des) Supplément(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Prospectus de Base visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) le 26 septembre 2007 sous le n° 07-0334 et les Suppléments visés par l'AMF le 5 mars 2008 sous le n° 08-0041, le 16 mai 2008 sous le n° 08-0088 et le 8 août 2008 sous le n°08-0166;</li> <li>- Document de Référence qui a reçu de l'AMF le n° de dépôt D.08-0108 du 13 mars 2008 et l'Actualisation du Document de Référence qui a reçu de l'AMF le n° de dépôt D.08-0108/A01 du 15 mai 2008 ;</li> <li>- La dernière information relative au Garant peut être consultée sur le site <a href="http://www.invest.bnpparibas.com">www.invest.bnpparibas.com</a>.</li> </ul>

***Avertissement de l'Emetteur :***

*Les Bons peuvent être sujets à d'importantes fluctuations de cours, qui peuvent dans certaines circonstances, se traduire par une perte intégrale du prix d'achat des Bons. L'attention des acheteurs potentiels de Bons est attirée sur le fait qu'ils ne devront prendre leur décision d'investissement qu'après examen approfondi avec leurs propres conseils de l'adéquation de ces Bons au regard de leur situation financière.*